

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2019

Le 8 Juillet 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PÉCHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Claude TRASSARD), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Brigitte COULON (Pouvoir Bernard GRISON), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Richard SIMMINI), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Pierre PERNET (Pouvoir Christine FORNES), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF –Conventions de servitude de tréfond d'une conduite d'eaux usées- Parcelles C n°129 -130- 131 – 133 – 324 – Saint Didier de Formans

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente le projet de réhabilitation du collecteur de transfert des eaux usées au lieu-dit Tanay sur la commune de Saint Didier de Formans, situé en zonage collectif. Les travaux, programmés en 2019, seront réalisés en partie en terrain privé, sur les parcelles suivantes :

- C n°129, propriété de CHO HAYM,
- C n°130, propriété de M. BOYER Sébastien,
- C n°131, propriété de M. Monsieur GAUTHIER Gerard,
- C n°133, propriété de M. Monsieur GAUTHIER Christian,
- C n°324, propriété de la commune de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS.

M. Bernard REY explique la nécessité de constituer une servitude de tréfond avec les propriétaires afin de fixer les modalités d'exploitation et d'entretien de ladite canalisation d'eaux usées sur les parcelles précédemment citée (projet de convention en cours de rédaction).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la constitution d'une convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une conduite d'eaux usées publique sur les parcelles C n°129-130-131-133 et 324 situées lieu-dit Tanay sur la commune de Saint Didier de Formans ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à procéder à la signature de la convention et de cette servitude, à procéder aux dépenses, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables concernant ce projet d'assainissement ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif, opération n°74.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 JUIL. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190708-2019C84-AS

Affichage le :

12 JUIL. 2019

A Trévoux, le 08/07/2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

